

L'Instruction publique au temps de la Rome des papes

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

entre les mots français et les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, ces analogies de forme extérieure qui sont pour la mémoire de précieux auxiliaires ;

Suppression des pluriels en *x*.

Substitution de l'*i* à l'*y* de même son.

Cette fois, c'est bien la réforme.

La Commission mixte, qui doit élaborer, est déjà à moitié constituée : l'Académie française, en effet, on l'a vu plus haut, a désigné ses représentants. Les autres membres, pris dans le Conseil supérieur, seront désignés par le ministre.

(D'après le *Journal des Instituteurs*.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU TEMPS DE LA ROME DES PAPES

Sous ce titre, l'*Educateur* de Lausanne, dans son numéro du 5 avril, publie un morceau d'histoire de la pédagogie que nous tenons à signaler pour édifier nos lecteurs.

L'auteur de l'article, M. G. Aubort a cru « intéressant de noter quel était, sous le règne du dernier Pape ayant encore le pouvoir temporel, Pie IX, l'état de l'instruction dans le gouvernement romain ».

Entreprise par un historien impartial, une étude de ce genre ne manquerait, certes, pas d'intérêt ; mais il faudrait se documenter, n'avoir en vue que la recherche de la vérité, et, si l'on jugeait à propos de s'ériger en critique, il faudrait comparer équitablement l'organisation scolaire des Etats Pontificaux avec celle d'une autre province d'Italie, ou d'un canton Suisse, *durant la même période*. La pédagogie a évolué, chez nous comme ailleurs, depuis cinquante ans ; qui le conteste ?

En écrivant cette page, M. Aubort, préoccupé d'évoquer dans son imagination les monstruosités pédagogiques de la Rome des Papes, n'a pas vu qu'il se laissait prendre dans le filet de ses propres exagérations.

« Les prêtres, dit-il, soutenaient que l'enseignement (lequel ? ¹) était un privilège que Jésus avait concédé à son Eglise : donc, les *prêtres seuls* avaient le droit d'instruire ; les hommes devaient se contenter de l'instruction qu'il leur plaisait de donner et n'en pas chercher d'autre, sous peine de *damnation éternelle*. » (Voilà une morale qui, au moins, n'est pas relâchée.)

Tournez la page et vous lirez : « Professeurs et élèves devaient interroger et répondre en latin. (Quel crime ! Il s'agit de l'enseignement universitaire.) Un jour, on avait *appelé* à la chaire de médecine vétérinaire de Rome un vieux praticien, très distingué ; il s'oublia et professa en italien : on le mit à la porte. »

¹ C'est nous qui soulignons et mettons entre parenthèses. (*Réd.*)

Vraiment, M. Aubort, vous avez fouillé votre sujet ; mais vous oubliez de nous dire si ce bon vieux praticien portait la *soutane* ou la *redingote*.

Poursuivons. « Les écoles étaient alors tenues par l'Ordre des Ignorantins ! (Ne pas confondre avec ignorants.) Les enfants devaient rester huit heures par jour sur les bancs à réciter des prières en latin, et ils savaient à peine lire et écrire au bout de cinq ans. Les phénomènes étaient ceux qui, après deux ans et demi, commençaient à assembler les syllabes. »

Ainsi, vous entendez : huit heures de classes par jour, prières continuelles, la syllabation après deux ans et demi et, enfin, les commencements de la lecture au bout de cinq ans !

Décidément, sous la plume de M. Aubort, le vrai n'est pas vraisemblable ; or, quand on avance de pareilles énormités, il n'est pas superflu d'indiquer une référence, d'esquisser une preuve.

Plus bas, vous lirez : « L'instruction secondaire se bornait à l'étude du latin et d'une philosophie dont les principes étaient expliqués de façon à en inspirer le dégoût aux élèves... La grammaire latine était enseignée pendant cinq ans ; puis, pendant deux ans, on abordait la rhétorique, l'esthétique ; enfin, pendant deux ans encore, la philosophie. L'enseignement universitaire durait quatre ans... »

C'est donc *neuf* ans d'enseignement secondaire, suivis de *quatre* années d'études universitaires, comprenant les sciences philosophiques, médicales, théologiques et mathématiques. Par où l'on voit que, sous le règne de Pie IX, avant 1870, il y avait dans les Etats de l'Eglise une organisation de l'enseignement à tous les degrés. Encore une fois, quelle était l'organisation scolaire des autres pays à la même époque ? Que serait-elle aujourd'hui, sous le pontificat de Léon XIII, si la Révolution n'avait pas spolié la papauté de son domaine temporel ?

Au cours de son article, l'auteur ne manque pas de passer aux verges les Jésuites et leur « *abominable* et *monstrueux* » système disciplinaire — il fallait s'attendre à voir les Jésuites en cette affaire —, les Dames du Sacré-Cœur, l'éducation des femmes dans les couvents, les prêtres proclamant « du haut de la chaire que la religion vaut mieux que l'instruction ».

Et M. Aubort conclut solennellement : « *Donc, une ignorance complète sur toute la ligne.* Or, l'ignorance est le supplice le plus cruel que l'on puisse infliger à un homme. L'ignorance est la mort dans la vie et plonge l'âme dans un sépulcre d'où elle ne peut jamais sortir. »

Depuis plusieurs années, nous nous plaignons à le reconnaître, l'*Educateur* avait renoncé à servir à ses abonnés des morceaux aussi savoureux. Mais comment, cette fois, ne pas accueillir le délicieux menu dans lequel cet habile M. Aubort a su faire entrer le Pape, les Jésuites, les Ignorantins et les Dames du Sacré-Cœur !!!

